



Projet d'agrandissement du lieu
d'enfouissement technique de Sainte-
Sophie

6212-03-122

PROJET D'AGRANDISSEMENT DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DE SAINTE-SOPHIE

Mémoire déposé dans le cadre des audiences publiques du
BAPE

Document présenté par :
Lucie Martineau

Février 2020

INTRODUCTION :

Le mémoire ci-dessous ne fait l'objet d'aucune étude scientifique, ni d'analyse approfondie comportant des chiffres et des statistiques. Il s'agit plutôt du cri du cœur d'une société qui n'espère qu'une chose : que les dirigeants gouvernementaux entendront et prendront une décision qui fera avancer le dossier de l'enfouissement des déchets au Québec.

Dans ce document, je représenterai la majorité silencieuse. Celle qui se sent intimidée devant la complexité procédurale d'une audience publique. Celle qui, après avoir assisté à la première partie de l'audience du BAPE, a eu l'impression que le combat était perdu d'avance et qu'il s'agissait seulement d'une formalité pour que les citoyens aient l'impression de se faire entendre.

Ce mémoire se veut simple et sans prétention, à l'image d'une société qui se sent démunie devant un système où trop souvent, l'argent prime sur les vraies valeurs.

LA QUESTION :

Allons-nous encore repousser de vingt ans le problème environnemental lié à l'enfouissement des déchets?

Voici une citation tirée de la documentation associée au projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Lachenaie (secteur Nord) :

« L'enfouissement des résidus ultimes constitue en fait une solution temporaire. Il permet d'extraire le biogaz provenant des matières organiques et de le valoriser comme carburant. Cependant, après enfouissement des ordures, les impacts environnementaux liés à la lente biodégradation ainsi qu'à la production de lixiviat sont ressentis pendant plusieurs décennies. Même après stabilisation des résidus, le terrain demeure hypothéqué tant qu'il ne sera pas décontaminé. Cela fait de l'enfouissement une solution non durable qui relègue aux générations futures des contraintes environnementales et des impacts économiques réels. »¹

¹ Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. « *Comparaison des technologies et des scénarios de gestion des matières résiduelles, réalisée dans le cadre du PMGMR* ». Communauté métropolitaine de Montréal (DB14). Page 151. Récupéré de https://archives.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/LET-Lachenaie/documents/DB14/DB14_partie1.pdf

LES FAITS :

Il ne s'agit pas là de la première audience publique concernant des sites d'enfouissement au Québec. Il est possible de répertorier deux audiences publiques ayant eu lieu en 2003 concernant le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Lachenaie (secteur Nord) ainsi que celui d'Argenteuil. De plus, une autre audience ayant eu lieu en 2008 concernait également le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Sainte-Sophie (Sud et Ouest).

Malgré tous les mémoires présentés lors des audiences passées, le dossier de la gestion des déchets au Québec demeure inchangé. Plusieurs années plus tard, nous faisons malheureusement face aux mêmes enjeux, soit :

- 1- **Environnementaux** ; Ce projet *demandera le déboisement de 39ha de peuplements forestiers.*
- 2- **Les milieux humides** ; Ce projet *entraînera la perte de 18ha de milieux humides, sans compter la contamination de la nappe phréatique.*
- 3- **Sociaux** ; Bruits, qualité de l'air et de l'eau, odeurs, présence de vermines, émission de gaz à effet de serre causée par *les 400 camions au quotidien qui circuleront sur la route 158, (cela signifie 800 passages aller-retour).*
- 4- **Santé** : Jusqu'à présent, aucune étude ne démontre formellement l'absence de risque pour la santé.

Parallèlement à la gestion des déchets, la révision d'une multitude de processus s'impose, entre autres en ce qui concerne les méthodes de fabrication et d'emballage, les modes de consommation, etc. Une prise en charge immédiate est de mise si nous ne voulons pas léguer aux générations futures les conséquences d'une situation environnementale insoutenable tirées de nos pratiques irresponsables. La réduction à la source, la récupération, le recyclage et la valorisation (3R-V) représentent autant de façons de faire une différence. Toutefois, il ne s'agit pas du débat d'aujourd'hui.

LE FUTUR- LA VRAIE QUESTION :

Repousser le problème d'un quart de siècle serait catastrophique. Il n'est plus possible de continuer de se fermer les yeux. Il est primordial d'agir immédiatement, puisque nos actions auront des répercussions sur la qualité de nos sols pour les années à venir. Ce qui est mis sous terre aujourd'hui contaminera l'environnement pour les cent prochaines années. Comment pouvons-nous être rassurés quant à la qualité de nos eaux, de nos terres et quant à l'état global de notre santé en nous faisant proposer un suivi post-opération d'une durée de seulement trente ans ? Le tableau ci-dessous nous fait rapidement prendre conscience qu'en ce qui concerne l'enfouissement des déchets, trente ans, ce n'est pas suffisant.²

De plus il a été mentionné lors de la première partie de l'audience publique, que la technologie utilisée par le promoteur pour protéger nos sols et nos eaux, les membranes géo synthétiques sont garanties par le fabricant pour une durée de seulement 25 ans. En combinant le temps de décomposition des déchets et la garantie qui accompagne la technologie utilisée par le promoteur, il devient évident que tôt ou tard, le projet aura des impacts négatifs importants sur l'environnement et sur la santé des citoyens.



² Tableau récupéré de <https://www.labelleadresse.com/>

Il est plus que temps de faire un virage environnemental, vu la désuétude du modèle d'affaires actuel. Il est impératif que le gouvernement saisisse l'opportunité d'abolir l'enfouissement des déchets et oblige les entreprises à se tourner vers des technologies et des solutions plus vertes et écologiques. Le Canada, l'un des plus gros producteurs de déchets au monde, devrait en profiter pour devenir une référence et un leader quant à la gestion des ordures. Il est prioritaire d'analyser, de questionner et d'envisager d'autres options. La décision quant à la qualité de vie de nos générations futures repose entre vos mains. Vous trouverez, ci-dessous, deux exemples témoignant de l'existence de solutions alternatives et qui confirment l'adage « Quand on veut, on peut! ».

Exemple 1 : « En Europe, il y a eu une révolution dans le recyclage. La Norvège, la Suède, la Suisse et l'Irlande recyclent respectivement 34% de leurs déchets. La Belgique n'est pas loin derrière, à 31%. La Norvège et la Suède se sont spécialisées dans la combustion de leurs déchets en tant que combustible peu coûteux. La Suède alimente les maisons 250, 000 avec des déchets incinérés [...]. La Suisse prend en charge l'enlèvement des déchets et les déchets ne peuvent être éliminés que par ce moyen. Il y a également une interdiction complète de toute nouvelle décharge en Suisse, créant ainsi la volonté de recycler autant que possible. L'Irlande a suivi la Suisse en mettant en place des taxes sur les déchets et les décharges, ainsi qu'un système de recyclage des produits électroniques. La Belgique abrite des déchiqueteuses à la pointe de la technologie pour les voitures et les gros articles qui pourraient avoir été difficiles à recycler dans le passé. Ces technologies ont été vendues à de nombreux autres pays du monde. La Belgique montre la voie en matière de recyclage des matériaux des voitures.»³

Exemple 2 : « Ne plus enfouir de déchets. Aucun. Nulle part. Et ce, sans polluer l'air. C'est l'objectif que commencent à envisager certaines municipalités, au Québec, en s'intéressant à une technologie utilisée notamment au Japon : la gazéification à haute température. [...] L'avenir, au contraire, c'est le « zéro enfouissement », pense le maire de Saint-Lambert-de-Lauzon, Olivier Dumais. Le conseil municipal a d'ailleurs adopté l'an dernier une résolution interdisant tout agrandissement du site d'enfouissement, qui devrait avoir atteint sa capacité maximale dans 10 à 15 ans, après des problèmes d'odeur qui ont « déclenché » les préoccupations des citoyens. Saint-Lambert-de-Lauzon s'intéresse à la gazéification à haute température, une solution qui consiste à chauffer les déchets à plus de 1200°C. L'opération permet de séparer les métaux et les minéraux, qui peuvent être revendus. Elle génère aussi un gaz de synthèse, qui peut être utilisé pour fabriquer différents combustibles. Contrairement à l'incinération, la gazéification ne génère ni fumée ni cendres et résidus qui doivent être enfouis. Le maire Dumais caresse l'idée d'une usine de gazéification qui prendrait en charge les déchets non seulement de sa municipalité et ceux de Lévis, mais encore de

³ Ripley Believes. *Meilleurs pays pour le recyclages des déchets*. [En ligne].
<https://fr.ripleybelieves.com/best-countries-for-recycling-waste-6446>

toute la région de la Chaudière-Appalaches, ce qui permettrait la fermeture de cinq sites d'enfouissement, ainsi que de l'incinérateur de Lévis. »⁴

CONCLUSION :

Accepter le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Sainte-Sophie se traduirait par la décision de maintenir le statu quo dans un dossier capital pour l'environnement. La gestion des déchets n'est pas qu'un problème local ; il s'agit d'une problématique provinciale, nationale et même mondiale.

Quand on parle de notre planète, il est « minuit moins une ». L'urgence et la nécessité de réorienter la gestion des matières résiduelles vers une approche saine, respectueuse de l'environnement et durable cognent à nos portes ; le gouvernement doit prendre action! Le fait de refuser d'agrandir ce site permettrait au gouvernement d'afficher ses couleurs dans un dossier important et obligerait les divers dirigeants et les nombreuses entreprises à adopter des façons de faire qui répondraient davantage aux enjeux environnementaux. Ce changement doit s'opérer en société. Tous, sans exception, devront mettre l'épaule à la roue pour changer leurs habitudes et initier les actions qui s'imposent. Toutefois, un pied à terre de la part du gouvernement est capital pour entamer officiellement et concrètement ce virage nécessaire.

Je suis inquiète et j'espère sincèrement que la décision que vous prendrez sera celle qui pourra enfin faire une différence et non repousser le problème de vingt autres années. J'ai espoir que vous saurez opter pour la décision bénéfique pour notre planète et pour ses générations futures, par opposition à celle profitant aux entreprises lucratives qui, dans trente ans, n'auront pas à assumer l'impact environnemental de leurs années d'exploitation.

Après bon nombre d'audiences publiques sur le sujet, la population s'attend à voir un gouvernement prendre enfin action pour amorcer un vrai virage vert.

À l'ère où ces préoccupations sont au cœur de notre société, je vous demande, Messieurs le Premier Ministre et Ministre de l'environnement, non seulement de refuser ce projet, mais également de faire fermer le site, en 2022, lorsqu'il aura atteint sa pleine capacité. Je sollicite votre collaboration afin de passer à l'histoire et devenir ceux grâce à qui nous, citoyens, pourrons reprendre confiance en nos dirigeants et en l'avenir de nos enfants.

Aux noms de tous ceux dont je porte la voix : Merci !

⁴ LÉVEILLÉ, Jean-Thomas (2019). « Matières résiduelles : objectif zéro enfouissement », *La Presse*. Récupéré de <https://www.lapresse.ca/actualites/environnement/201912/26/01-5255024-matieres-residuelles-objectif-zero-enfouissement.php>